

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 18/2009

**Concernant la réfection
de la route de la Gare**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 9 juin 2009 à 19.30

en la salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 4 mai 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

La Route de la Gare, le seul accès à la gare du MOB, a particulièrement souffert de la rigueur de l'hiver 2008-2009 et nécessite une réfection plus complète que celle prévue dans le préavis 05/2009.

En automne 2008, le projet d'assainissement et de remplacement du réseau de défense incendie dans le secteur de la gare a prévu une réfection légère de la chaussée sous la forme d'un rabotage de la couche d'usure et de la pose d'un nouveau tapis bitumineux.

Au vu des dégradations importantes de cet hiver, ces mesures de réfection s'avèrent insuffisantes pour assurer le maintien en état de cette route : tenant compte de la difficulté d'accès, de l'état actuel de la chaussée et du type de trafic supporté par ce tronçon (véhicules légers et poids lourds), il paraît absolument nécessaire de mettre à neuf cette route.

2. Projet

Le projet prévoit la rénovation de la route sur la largeur complémentaire. Les travaux suivants devront être engagés :

- ⇒ Dégrappage de la couche de support et de la couche de roulement, évacuation en fonction de la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- ⇒ Réfection de la fondation de la route, remplacement de 40 cm de matériaux par de la grave I
- ⇒ Réglage de la surface, pose de la nouvelle couche de support
- ⇒ Pose du tapis après le tassement de la structure.

Ces travaux devraient être réalisés en accord avec le planning des travaux du préavis 05/2009.

3. Coût des travaux

Le devis général des travaux complémentaires établi par le bureau Herter & Wiesmann SA, sur la base des soumissions rentrées du préavis 05/2009, se répartit selon les positions suivantes :

		Total
Travaux de génie civil	CHF	79'000.00
Frais d'honoraires	CHF	8'700.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	8'300.00
Total HT	CHF	96'000.00
TVA 7.6 %	CHF	7'300.00
Total TTC	CHF	<u>103'300.00</u>

Le rabotage et la pose du tapis bitumineux, déjà pris en compte dans le devis du préavis 05/2009, ont été déduits du coût total des travaux.

4. Aspects financiers

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante
- ⇒ Amortir le montant total sur les exercices courants via le compte 430.3142.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

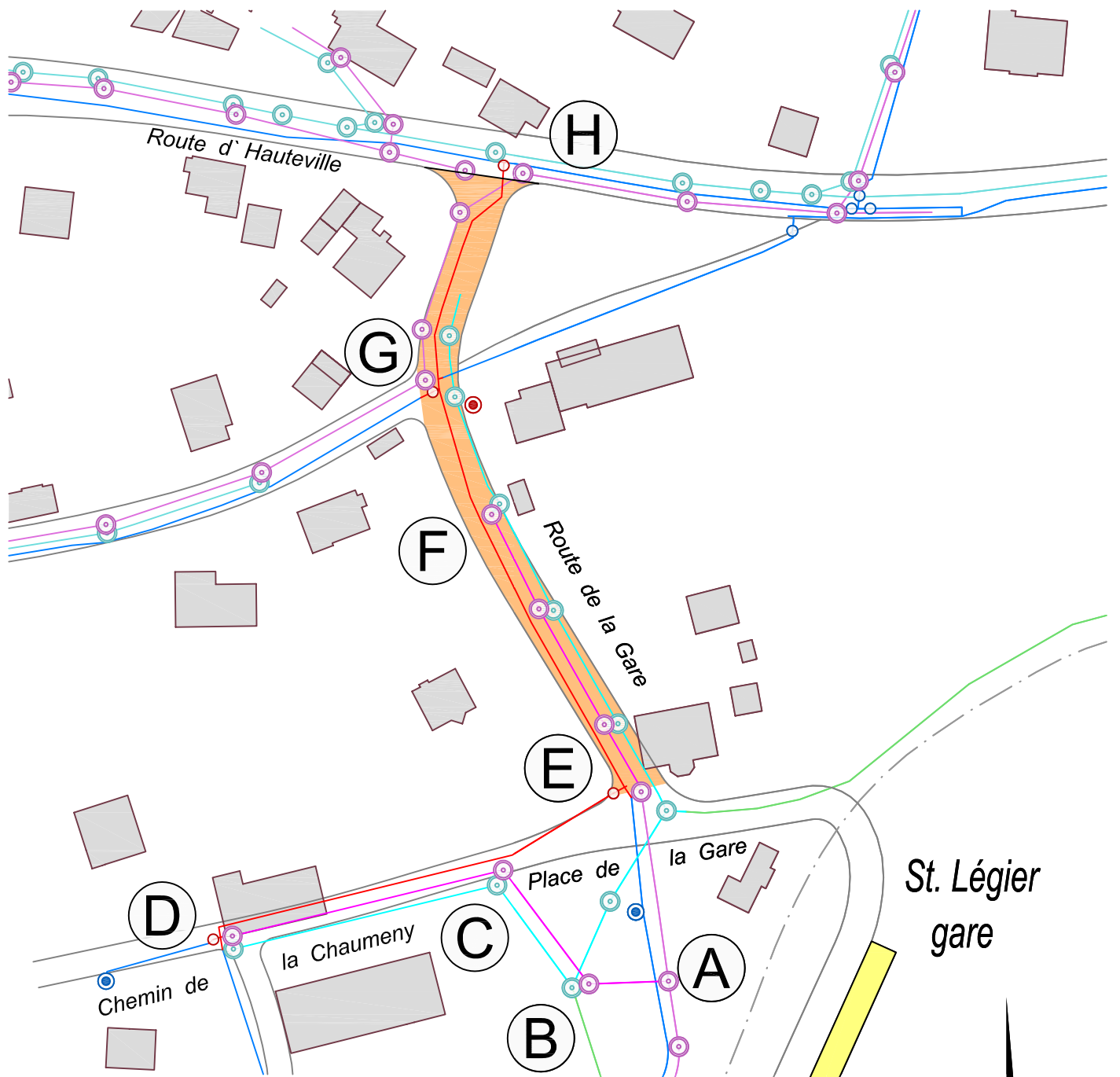
Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : 1 plan de situation du projet

Municipal-délégué : M. Dominique Epp



LEGENDE

- Conduite ESP nouvelle avec vanne
- Conduite ESP existante avec vanne
- Borne-hydrante
- Borne-hydrante existante
- Collecteur EU nouveau avec chambre
- Collecteur EU existant avec chambre
- Collecteur EC nouveau avec chambre
- Collecteur EC existant avec chambre
- Collecteur unitaire existant avec chambrè
- Parking provisoire
- Réfection complémentaire

